

CONTRAT D'ENGAGEMENT PLANTES Du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020

Isabelle ROCCATI-BOSCH	NOM Prénom -----
Adresse : Le Pallaix 69170 St Marcel- l'Eclairé 06 77 53 36 97 lejardindupallaix@outlook.fr	Adresse ----- Tel : ----- Mail : -----
ci-après dénommé « le producteur »	ci-après dénommé « le consomm'acteur »

Le présent contrat est passé entre les contractants nommés ci-dessus pour l'achat de produits issus de l'exploitation du producteur ou de sa cueillette et éventuellement transformés par lui.

Il doit être imprimé en 3 exemplaires et ne sera valide qu'accompagné des règlements correspondants et sous réserve que le consomm'acteur soit à jour de sa cotisation annuelle MJC (famille : 25€, individuel : 16€, annuel) et de sa cotisation annuelle à l'association AMAP-AuRA (10€) .

ENGAGEMENT

Le consomm'acteur s'engage à venir récupérer, lors des distributions, les colis qu'il a choisis. Il est de sa responsabilité de faire récupérer son colis en cas d'absence.

Le consomm'acteur est solidaire du producteur et accepte les aléas de la production.

Le consomm'acteur s'engage à assurer au moins 1 permanence au cours des 12 mois du contrat en compagnie d'une 2^e personne.

Le producteur s'engage à fournir produits de qualité dans les quantités et les échéances fixées, dans le respect de la charte des AMAP de l'association AMAP-AuRA.

DUREE

Le dit contrat est conclu pour une durée de 12 mois soit du 1er mars 2019 au 28 février 2020.

Le contrat peut être rompu par l'adhérent à la seule condition qu'il désigne un remplaçant pour prendre la suite de ce même contrat (sauf cas de force majeure justifié).

DISTRIBUTION

La distribution des colis se fait sur le lieu de distribution défini par l'association **4 vendredis / an** de 18h45 à 20h

15 mars	7-juin	13-sept	20-déc
----------------	---------------	----------------	---------------

Le consomm'acteur et le producteur s'engagent à n'effectuer aucun échange d'argent sur le lieu de distribution.

COLIS

Le producteur propose dans le cadre de ce contrat les produits ou produits transformés

voir tableau Excel joint : choix possible pour chacune des livraisons

REGLEMENT

Le consomm'acteur s'engage financièrement sur la période du contrat. Le paiement s'effectue lors de la signature du contrat par **chèque(s) libellé(s) au nom de Isabelle ROCCATI-BOSCH** et remis au producteur qui en débitera un aux dates fixées au dos. Le consomm'acteur devra s'acquitter de la somme totale de € payée en (*cocher le mode de versement choisi*)

- 1 versement de € 2 versements de € 3 versements de€ 4 versements de.....€

SIGNATURE

Le consomm'acteur accepte les conditions définies au présent contrat qui deviendra effectif à la réception par le producteur d'un exemplaire daté et signé accompagné du règlement.

Le producteur
«lu et approuvé»
Le

Le consomm'acteur
«lu et approuvé»
Le